

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble divisé en un ensemble de 7 bâtiments d'habitation.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

URBAT RHONE ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent Godot (directeur opérationnel)

RCS / SIRET

8 7 9 6 9 7 5 2 2 0 0 0 1 6

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39) a)	a) Travaux, constructions, installations, qui créent une surface de plancher au sens de l'article R 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La surface de plancher prévue est de 12 403 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société URBAT prévoit de construire un ensemble d'immeuble sur la commune de Bourg-en-Bresse situé sur une zone déjà urbanisée et défrichée. Ce projet de construction se découpe en un ensemble de 7 bâtiments.

Actuellement, la zone est occupée par une maison utilisée par la SEMCODA et par une ancienne plateforme de dépôt de matériel d'une entreprise de TP. Pour le reste du terrain, il n'y a pas de défrichement à prévoir, la végétation est très faible. Des permis de démolir par les propriétaires des 2 bâtiments ont été déposés respectivement le 10/07/2021 et le 06/10/2021.

Il est donc prévu aucun travaux de démolition.

La parcelle est située à proximité du centre ville dont la dernière modification du PLU a été approuvée le 27 septembre 2021.

Cette zone où se situe le projet correspond à des zones urbaines déjà urbanisées et dont l'urbanisation est admise et où les équipements publics existants ou en cours permettent d'autoriser immédiatement les constructions.

4.2 Objectifs du projet

Le présent cas par cas est déposé en vue du dépôt du permis de construire.

L'objectif est de construire 200 logements à usage de particuliers. Aucun commerce ne sera situé dans les immeubles, les bâtiments ne seront donc pas ERP.

Plusieurs parkings composés de pavés joints enherbés ou gravier suivant besoin d'accessibilité et donc non imperméabilisés sont situés à proximité de chaque immeuble. Il y aura 319 places au total.

Il n'y aura aucune cave, ni garage, ni sous-sol. Les bâtiments feront entre 2 et 3 étages. Le plus grand bâtiment est le A. La hauteur des bâtiments sera de 14,4 mètres pour le bâtiment le plus haut. Et d'environ 9, 13 mètres pour les autres bâtiments.

Il y aura 3 zones de 4 silos d'Ordures Ménagères enterrés pour l'ensemble des bâtiments : 2 silos DIB, 1 destiné au tri et 1 pour le verre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction de l'ensemble immobilier s'étendent sur 4 ans et sont réalisés par des entreprises spécialisées.

Les différentes phases sont les suivantes, l'ensemble des 7 bâtiments ne sera pas construits simultanément :

- 1er îlot : 1T 2023 pour livraison 3T 2024 comprenant 83 logements
- 2ème îlot : 3T 2024 pour livraison 1T 2026 comprenant 71 logements
- 3ème îlot : 1T 2026 pour livraison 2T 2027 comprenant 46 logements

Il y aura plusieurs tranches de travaux mais un seul permis constructif et d'opérations. La gestion des réseaux, des eaux pluviales communes, des bassins et des voiries sera effectuée dès le début des travaux pour une première commercialisation au troisième trimestre 2024. Les procédés constructifs généraux (façades, portes, menuiseries, etc.) seront de type courant et essentiellement préfabriqués avant d'être livrés et posés sur site. La menuiserie sera en PVC, la toiture en tuiles en terre cuite.

Il n'y aura pas de panneaux photovoltaïque.

Le terrain est vierge de toute construction pour Ubat suite à la démolition gérée par les propriétaires des 2 bâtiments présents initialement sur la zone.

Concernant, l'équilibre déblais/ remblais, il se sera assuré sur les matériaux issus du site lors du mouvement de terre général. Toutefois, compte tenu de la pauvreté du site en terre végétale, des terrassements complémentaires liés aux plantations des arbres nécessitera un apport de terre végétale extérieure et l'évacuation ponctuelle des déblais des fosses de plantations surtout lors de la dernière phase de construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment accueillera 200 logements dont le détail des logements par îlot est énoncé ci-dessus.

L'effectif potentiel et le nombre de familles potentielles est d'environ 440 personnes (calcul basé selon L'INSEE soit 2,2 personnes par foyer)

La puissance des chaudières gaz individuelles sera de 24 kW maximum par foyer.

Les logements seront dotés de 3 entrées et de 2 sorties, puis de 3 entrées et sorties à terme.
Le nombre de places de parking est de 319 places.

Concernant le flux journalier attendu, la rue est déjà passante et le flux des 319 véhicules potentiel se fera de manière discontinu et n'engendrera pas de perturbations particulières.

En considérant le flux journalier moyen actuel de véhicules passant sur l'Avenue du Maréchal Juin qui est de 18 430 véhicules, on peut estimer que le flux de véhicules maximal journalier de 319 véhicules peut entraîner une augmentation moyenne de 1,7% du trafic journalier. Un arrêt de bus est situé à 500 mètres du projet immobilier, il relie le parc des expositions de Bourg en Bresse jusqu'au centre de la ville. Une piste cyclable est également située devant le projet et s'étend jusqu'au centre de la ville.

Information supplémentaire :

Un seul poteau incendie peut être pris en compte pour la défense extérieure contre l'incendie pour les logements Avenue du Maréchal Juin. Un second poteau incendie sera installé pour ce projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

Il n'est pas concerné par la réglementation ICPE. Le site n'est pas ERP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du tènement	26 793 m ²
Surface de plancher	12 403 m ²
Surface espaces verts, parkings dont bassin d'infiltration (surfaces perméabilisés)	18 942 m ²
Surface voiries, cheminements piétons (autres aires étanches)	7851 m ²
Nombre d'unités de stationnement : 319	11984 m ²
Surface des espaces verts	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

14 Avenue du Maréchal Juin
01000 Bourg-en-Bresse

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 18' 94 " .. Lat. 5 2° 4 2' 04 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II n°820030608 "ETANGS DE LA DOMBES" situé au niveau de la forêt domaniale de Seillon située à environ 2 km au Sud-Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est la réserve ÉTANGS DE MÉPIEU (FR9300063) située à environ 50 km au Sud du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport (période 2018-2023) de la ville de Bourg-en-Bresse en elle-même. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 28/12/2018. Le site du projet n'est en revanche pas concerné par un PEB lié à un aéroport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à risque d'inondation (PPRI), cependant le projet est situé hors zone d'aléa de ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe n°7_Etude de pollution et annexe n°8_Etude des sols
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la Natura 2000 Directive Habitats n° FR8201635 : LA DOMBES située à environ 3 km au sud du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 20 km à l'Est du projet. Il s'agit de la grotte de Hautecourt.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. L'ensemble des bâtiments sera raccordé au réseau public communal d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant, l'équilibre déblais/ remblais, il se sera assuré sur les matériaux issus du site lors du mouvement de terre général. Toutefois, compte tenu de la pauvreté du site en terre végétale, des terrassements complémentaires liés aux plantations des arbres nécessitera un apport de terre végétale extérieure et l'évacuation ponctuelle des déblais des fosses de plantations surtout lors de la dernière phase de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation étant très faible, ce projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité. Un ensemble d'essences locales seront installées autour de la résidence. Cf. Plan paysager
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la Natura 2000 Directive Habitats n° FR8201635 : LA DOMBES située à environ 3 km au sud du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur un terrain vague où se situe un ancien bâtiment de TP. Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bourg-en-Bresse n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques technologiques des installations industrielles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est soumise à un Plan de prévention des risques d'inondation. Cependant, l'Avenue Maréchal Juin est hors zone d'aléa. Le potentiel radon de la commune est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (logements), aucun rejet de contaminants biologique, chimique et physique ne sera à prévoir. Les différentes phases de travaux s'effectuent par îlots de bâtiments. Le gros oeuvre sera effectué avant la première commercialisation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments du projet destinés à accueillir à terme jusqu'à 200 logements, des parkings aériens seront prévus de capacité totale de 319 places pour l'ensemble des bâtiments. Une augmentation du trafic de véhicules est donc attendue aux abords des logements. Toutefois, celle-ci restera modérée, le trafic des résidents sera discontinu (cf. page 2 pour le détail sur calcul).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le chantier produira des nuisances sonores durant la période diurne. En phase d'exploitation, le trafic de véhicules pourra légèrement augmenter le niveau sonore. Toutefois cela restera modéré car le trafic sera faible et discontinu.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les émissions lumineuses émises durant la période nocturne seront faibles voire inexistante en période estivale. Les parkings seront éclairés pour assurer la sécurité des résidents notamment en hiver.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le site pourra émettre des poussières lors de la phase de construction. Cette potentielle pollution n'affectera qu'un faible périmètre autour du chantier. En phase d'exploitation, le site sera équipé d'une chaudière à gaz pour le chauffage de l'ensemble des logements. Celle-ci pourra rejeter du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote. Elle sera toutefois entretenue conformément à la réglementation en vigueur. Rejets également de polluants liés au trafic des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sur le site correspondront aux eaux résiduaires urbaines et aux infiltrations des eaux pluviales. Les eaux pluviales seront collectées et infiltrées sur site. Au niveau des parkings, des séparateurs d'hydrocarbures seront mis en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le site engendrera la production de déchets de type déchets ménagers des équipes de chantier et des déchets du chantier (palettes, chutes de matériaux diverses, etc). Un tri sélectif des déchets de chantiers sera mise en place avec un prestataire extérieur permettant de valoriser l'ensemble des déchets évacués. En phase d'exploitation, le site engendrera la production de déchets ménagers qui seront collectés et traités dans le centre de traitement de la ville de Bourg-en-Bresse.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone constituée d'habitations collectives et de maisons individuelles. La conception architecturale de l'ensemble des bâtiments sera particulièrement soignée afin de s'intégrer de manière harmonieuse dans l'environnement urbain existant. Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'usage actuel du sol et est conforme aux prescriptions attendues par le PLU pour cette zone. Le projet est situé sur la zone UC au regard du PLU de la commune (zone déjà urbanisée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés. Actuellement, il n'y a qu'un seul cas par cas déposé pour un projet au Nord de Bourg-en-Bresse.

Il n'y a également pas d'enquêtes publiques en cours à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées sont limitées et concernent essentiellement le trafic de véhicules et le bruit ainsi que les vibrations en phase de chantier.

Concernant le trafic de véhicules, celui-ci sera limité aux allers et retours des habitants des 3 îlots de bâtiments.

La répartition du trafic se fera comme suit sur l'Avenue Maréchal Juin : répartition du trafic sur 3 entrées et sorties à terme.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- l'impact paysager sera faible car le projet se situe en bordure d'habitations (immeubles et maisons déjà existants)
- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- les eaux de parking susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière fera l'objet d'un contrôle périodique;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

Le porteur du projet s'engage ; à mettre en place et à respecter ; l'ensemble des mesures et préconisations de l'audit environnemental ainsi que de l'étude des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain dont l'environnement actuel du site est déjà constitué d'un nombre important d'immeubles d'habitation ainsi que de maisons et s'inscrit dans le développement de la situation géographique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Aucune nécessité d'annexes supplémentaires.

Rajout de l'annexe n°7_Etudes de pollution
Rajout de l'annexe n°8_Etude des sols
Rajout de l'annexe n°9_Plans détaillés du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le, 20/12/2021

Signature

